



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 NOVEMBRE 2009

PA-96

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2007, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2007, l'annexe aux comptes 2007 et le rapport de l'organe de contrôle du 28 mai 2008 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Linda de Coulon

La Présidente:

Vera Figurek